Amendement
N° 275

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre III – Dispositions diverses

Amendement :

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« La Présidente s'engage à rendre public et mettre en débat, lors d'une séance plénière, l'ensemble des audits que la Région Île-de-France a commandité depuis qu'elle est Présidente de l'exécutif francilien.

Elle s'engage également à présenter le coût financier global de ces audits.

En attendant que l'ensemble de ces mesures soient mises en œuvre, elle s'engage à appliquer un moratoire sur le recours aux audits. »

Exposé des motifs :

RENDRE PUBLIC TOUS LES AUDITS COMMANDÉS DEPUIS 2016

Depuis 2016, l'exécutif francilien a commandité un très grand nombre d'audits sur des sujets très divers mais particulièrement sur le fonctionnement interne à la Région. Ces mêmes audits n'ont cessé d'être brandis par l'exécutif, sans jamais qu'ils aient été rendus public, pour justifier des choix budgétaires aux conséquences politiques désastreuses comme dans le cas des organismes associés dans lesquels 230 emplois ont été supprimés et tant de services rendus aux Franciliennes et Franciliens.

En dehors des coûts faramineux qu'ils représentent et que nous souhaiterions connaître, il nous apparaît indispensable de mettre en débat, de manière transparente, les conclusions de ces audits lors d'un débat public dans le cadre d'une séance plénière.

Dans la mesure où pas une Commission permanente, ni une séance plénière n'ont lieu sans que ne lui soient soumis la présentation d'une délibération relative au « *Compte rendu sur l'usage par la Présidente de la délégation pour signer les marchés et leurs avenants en application de l'article L. 4231-8 du CGCT* » faisant état d'un audit nouveau, le groupe Front de gauche souhaite mettre en place un moratoire sur le recours aux audits, en attendant la transmission à l'ensemble des conseillers régionaux.

Telle est la proposition de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 311

Région île de France

Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre III – Dispositions diverses

Amendement :

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Un jaune budgétaire présentant de façon transversale la politique régionale à destination des quartiers populaires sera transmis aux élu-e-s régionaux lors de la présentation du compte administratif 2020 ».

Exposé des motifs :

RENDRE PLUS TRANSPARENTES LES POLITIQUES RÉGIONALES EN FAVEUR DES QUARTIERS POPULAIRES

Les inégalités socio-économiques, démocratiques et écologiques auxquelles sont confrontés les quartiers populaires demeurent, depuis plusieurs décennies, extrêmement fortes.

De très nombreux maires, des représentant.e.s associatifs, les habitants organisés ou non, n'ont cessé de tirer le signal d'alarme sur cette situation, en demandant que les actions déjà engagées, tant par l'État que par les collectivités soient réévaluées, amplifiées, parfois repensées, avec des moyens accrus. Ces messages prennent d'autant plus de force dans le contexte actuel de crise économique et sociale qui se fait jour suite à la crise sanitaire.

Les habitantes et les habitants des quartiers populaires ont très souvent été en première ligne pour assurer, au plus fort de l'épidémie de Covid19, la continuité des activités économiques indispensables. Beaucoup en ont payé le prix fort en termes de santé.

Un très grand nombre d'entre-eux en paient aussi à présent le prix fort en termes économiques et sociaux, par des mises en chômage partiel, des pertes d'emplois et de revenus très importantes.

Ceux qui étaient déjà les plus précaires voient aujourd'hui leur précarité s'aggraver encore davantage. Ce n'est pas acceptable.

Notre collectivité doit se montrer beaucoup plus réactive et ambitieuse pour répondre à ces enjeux. Les dispositifs mis en place par la Région cette année face à cette crise s'avèrent, à l'évidence, largement insuffisants.

Il faut, à destination des quartiers populaires et pour répondre aux besoins immenses de leurs habitants, des aides plus spécifiques, adaptées à la situation présente. C'est ce qu'exigent de nombreux maires de villes populaires dont de nombreuses en Ile-de-France à travers un appel dans lequel ils demandent que ces quartiers et leurs populations ne soient les grands oubliés des plans de relance.

Il importe, à l'heure où s'établit le nouveau budget de notre collectivité, que les élu.e.s régionaux disposent d'une plus grande visibilité sur les actions et dispositifs régionaux existants à destination des quartiers populaires et de leurs habitant.e.s, afin le cas échéant de les renforcer, et de rendre les politiques régionales en ce domaine encore plus innovantes et ambitieuses. Dans cette perspective, la production d'un jaune budgétaire prendrait tout son sens. Telle est la proposition de cet amendement.

Céline MALAISÉ **Maxime des GAYETS** **Ghislaine SENÉE** **Eddie AÏT**

Amendement
N° 327

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Texte de l'amendement :

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

"Un jaune budgétaire présentant de façon transversale le détail des externalisation des prestations qui étaient auparavant effectuées par les services de la Région, leurs coûts réels et le nombres d'emplois correspondants supprimés, sera transmis aux élus-régionaux lors de la présentation du compte administratif 2020."

Exposé des motifs :

EXTERNALISATION DES MISSIONS DES SERVICES DE LA RÉGION

UN GÂCHIS FINANCIER ET UNE PERTE DE COMPÉTENCES

Depuis 2015, la droite régionale a supprimé 190 postes de fonctionnaires titulaires. En parallèle, elle a procédé à un grand nombre d'externalisation de ses missions. La plus visible est celle qui concerne le secteur informatique du siège et des lycées avec l'échec connu.

La privatisation de toutes les fonctions support concourt à une perte d'autonomie et de compétences internes de la Région et la multiplication de failles de sécurité liées à l'intervention de prestataires différents qui ne communiquent pas entre eux.

Autre privatisation de service, celle liée à la suppression récente du poste de*" Délégué à la protection des données"*, remplacé par l'externalisation à deux cabinets, un d'avocat et un autre de conseil en management numérique. A quel coût ? A quels risques ?

Globalement, les externalisations augmentent sans débat, ni bilan, sans que les conseiller·e·s régionaux aient une vision d'ensemble sur le plan financier et sur le nombre d'emplois correspondants supprimés.

Nous demandons de la transparence. C'est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 337

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre III – Dispositions diverses

Amendement :

Le Conseil régional mandate la Présidente pour qu'elle interpelle l'Etat afin qu'il mette en place une aide à l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans afin qu'ils puissent faire face à la crise sanitaire et sociale.

Exposé des motifs :

UN BUDGET D'AIDE À L'AUTONOMIE DES JEUNES POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE ET SOCIALE

L'autonomie est généralement définie comme un processus conduisant progressivement les jeunes à se saisir pleinement de leurs droits et à assumer affectivement, intellectuellement et financièrement leurs propres choix de vie, indépendamment de leur milieu familial. Ce processus renvoie ainsi à l'émancipation financière à l'égard des parents, à l'accès à un logement autonome, à la capacité à concrétiser ses projets personnels et à participer à la vie de la Cité.

Aujourd'hui, l'âge auquel se construit et se consolide cette autonomie tend à reculer de plus en plus : les inégalités face à l'emploi, la transition de plus en plus longue entre temps de la formation et accès à un emploi stable, la conjoncture économique et sociale, la difficulté à se loger, sont des facteurs essentiels.

Avec la crise sanitaire et sociale actuelle, ces aspects se révèlent encore plus déterminants et discriminants.

Les associations humanitaires et caritatives voient actuellement des jeunes gonfler massivement le nombre de leurs bénéficiaires.

Pour ceux qui recherchent un premier emploi ou un contrat d'apprentissage, les perspectives s'assombrissent notablement.

Plusieurs syndicats indiquent que plus de 27 % des jeunes seront au chômage à la fin de l'année.

Pour les quartiers populaires notamment, où les chiffres atteignent déjà parfois ce niveau, cette perspective est encore plus inquiétante. L'appel lancé récemment par 110 maires doit être entendu : ces quartiers sont l'angle mort du plan relance national, alors que la jeunesse y est plus nombreuse qu'ailleurs.

Pour les étudiants, les petits boulots, souvent vitaux, manquent alors que le soutien de l'Etat via les bourses d'études est structurellement défaillant. Ceci aussi alors que la situation financière de leurs parents est également lourdement affectée par la crise. Leurs cursus sont en suspens, les parcours scolaires figés, avec une perspective d'entrée sur le marché de l'emploi extrêmement pessimiste.

Un nombre inquiétant d'entre eux est en détresse psychologique. Certains avouent sauter des repas à défaut de pouvoir en faire trois par jour.

A quoi s'ajoutent en Ile-de-France, pour tous ces jeunes, des conditions d'accès au logement particulièrement difficiles, qui n'ont pas été aidées par la politique de l'exécutif régional hostile au logement social.

La jeunesse est l'avenir de notre région et de notre pays. Mais il est un enjeu de société majeur de donner à cette jeunesse espoir en l'avenir. Ceci nécessite de lui apporter, dès maintenant, une vie décente.

La maigre aide exceptionnelle de 150 euros, créée par le Gouvernement est extrêmement insuffisante, pour ne pas dire insultante.

La Région Ile-de-France, la plus riche de France, doit se saisir de cet enjeu avec davantage de détermination.

Elle doit interpeller l'Etat pour qu'il mette en place dès maintenant un budget spécifique permettant aux jeunes de faire face aux effets sociaux délétères de la crise actuelle, d'accéder à l'autonomie : c'est là une question vitale pour leur avenir, pour la construction des jeunes adultes qui feront notre société, notre région demain.

Cet amendement propose de mandater la Présidente de Région pour qu'elle interpelle l'Etat et que la génération Covid ne soit pas sacrifiée.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 338

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre III – Dispositions diverses

Amendement :

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Un jaune budgétaire présentant de façon transversale l'ensemble des aides régionales à destination directe ou indirecte des entreprises, (distinguant clairement TPE,PME-PMI et grandes entreprises) ainsi que les critères, conditions et moyens de contrôle établis par la Région pour ces attributions d'aides sera transmis aux élu-e-s régionaux lors de la présentation du compte administratif 2020 ».

Exposé des motifs :

FAIRE TOUTE LA TRANSPARENCE SUR LES AIDES RÉGIONALES AUX ENTREPRISES

L'aide régionale aux entreprises, tout particulièrement aux PME-PMI et aux entreprises de l'ESS, est indispensable au développement et au dynamisme économique des territoires franciliens.

Cette politique de développement économique doit, en tout premier lieu, être profitable aux territoires, à tous leurs habitant.e.s, et aux salarié.e.s, particulièrement dans le contexte actuel de crise économique et sociale, qui touche ces derniers de plein fouet.

Elle doit pour cela être mise en œuvre dans des conditions de parfaite transparence pour nos concitoyens, et s'accompagner de critères, de moyens de contrôle et d'évaluation – autant de conditions qui devraient systématiquement présider à toute attribution d'argent public.

Cependant l'exécutif régional a décidé dès 2016 d'abandonner en grande partie la conditionnalité des aides de notre collectivité à destination des territoires franciliens, de leurs populations et de leurs acteurs économiques ou associatifs.

Ceci n'empêche pas cet exécutif d'opérer dans sa politique d'aides un ensemble de choix sélectifs, mais qui manquent fortement de visibilité pour les usagers, pour les porteurs de projets, comme pour les élu.e.s locaux et régionaux.

Depuis 2015, l'exécutif régional a ainsi choisi de réduire continuellement les aides sociales qui auparavant structuraient largement le budget régional.

Il a, parallèlement, décidé de multiplier ses aides aux entreprises, ceci en dépassant très largement le cadre des dispositifs relevant du budget et des services de développement économique, et en dépassant aussi, par là-même, le cadre des règlements et critères qui subsistent encore pour ces dispositifs.

Sont ainsi attribuées, de façon croissante, et par des délibérations ne présentant aux élu.e.s qu'un nombre extrêmement restreint d'informations, des aides directes ou indirectes à des entreprises dans le secteur du tourisme, dans le secteur de l'action internationale, ou encore de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'opacité quant aux critères de sélection des bénéficiaires, qui sont parfois des PME-PMI, mais aussi de plus en plus souvent de grands groupes ou multinationales figurant au CAC 40, l'opacité quant aux conditions d'instruction des demandes d'aides, l'opacité quant aux usages concrets de ces aides, l'absence de bilans publics, concernant notamment les emplois réellement créés, la qualité de ces emplois, les bénéfices concrets pour les salariés des entreprises aidées, pour les territoires de notre Région, posent de plus en plus question.

Alors que nos concitoyen.ne.s ont exprimé massivement ces dernières années leur immense colère face à l'injustice sociale croissante, et réclamé avec force une redistribution juste des richesses et des deniers publics, il importe que les politiques publiques soient mises en œuvre, à tous les échelons, dans la plus grande clarté.

A l'échelon national, l'application du CICE, qui s'est chiffrée pour cette année 2018 à 21 milliards d'euros, se traduit essentiellement par un profit accru pour les entreprises, dont certaines ont ainsi pu décupler les dividendes versés à leurs actionnaires. A l'inverse, ni les salariés, ni les chômeurs n'ont perçu les bénéfices de cette mesure. Cette situation s'est encore aggravée en 2019, avec la décision gouvernementale de transformer le CICE en une aide massive aux entreprises de 40 milliards d'euros.

A laquelle s'ajoute depuis plus de dix ans la gabegie de plus de 6 milliards d'euros du Crédit impôt recherche (CIR), qui s'applique là encore dans la plus grande opacité, sans aucun contrôle des entreprises bénéficiaires.

Aujourd'hui, alors que la crise sanitaire donne lieu à une crise économique et sociale majeure, plusieurs grands groupes qui ont abondamment profité de ces aides n'ont aucun scrupule à engager de nouveaux plans sociaux, tout en maintenant leurs objectifs de dividendes à leurs actionnaires.

La politique du « quoi qu'il en coûte » vantée durant cette crise sanitaire par le président de la République a finalement un prix : c'est aux salarié·e·s, aux précaires, à ceux qui se sont sacrifiés en première ligne, qu'il est à présent demandé de le payer. Ce n'est pas acceptable.

Il n'est plus possible de poursuivre, au niveau national comme au niveau régional, cette politique aveugle menée au nom de la théorie du « ruissellement ».

Il faut, dans l'intérêt de toutes et tous, et en particulier des plus démunis, réévaluer très sérieusement ces politiques. Se donner les moyens de cette réévaluation commence par la transparence.

Tel est l'objectif du jaune budgétaire demandé par cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 340

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Texte de l'amendement :

" Le Conseil régional approuve la conditionnalité des aides régionales non obligatoires au respect de l'article 55 de la loi SRU."

Exposé des motifs :

Depuis 5 ans, la droite régionale a réduit le budget du logement social alors que les besoins sont immenses en Ile de France. Plus de 760 000 Francilien·ne·s sont demandeurs de logement social. 70% y sont éligibles. Dans son rapport annuel, la fondation Abbé Pierre estime à 1,2 millions le nombre de mal logés en Ile-de-France et dénombre 300 000 sans domicile fixe dont près de la moitié en Ile-de-France.

Or, entre 2016 et 2018, la construction de logements sociaux a baissé de 20% dans notre région sous les effets conjugués de la baisse du logement social régional et de l'Etat. Le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement a fixé un objectif annuel de 37.000 agréments pour être en mesure de répondre aux besoins des Franciliens. Le SDRIF, document prescriptif, quant à lui fixe un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Ces objectifs sont des conditions du droit au logement pour tous et des outils pour la lutte contre la spéculation immobilière.

La question du logement pour les Franciliens et les Franciliennes va s'accroître avec la crise sociale. Il faut que la Région utilise tous les leviers pour être aux côtés de celles et ceux qui sont mal logés.

Le droit au logement durant une crise sociale d'ampleur est un enjeu public qui nécessite l'engagement de toutes les collectivités et qui passe à minima par un respect de la loi concernant la construction de logements sociaux.

Au vu de ce constat et des urgences, nous proposons à l'assemblée régionale de conditionner les aides régionales non obligatoires au respect de l'article 55 de la loi SRU. Celui-ci prévoit une obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Pour mémoire, nous joignons les 122 villes qui ne respectent pas l'article 55 de la loi SRU et qui, malgré cette situation d'illégalité, ont été subventionnées sur des compétences non obligatoires par la région en 2020.

Les 122 villes concernées en 2020 :

- ***Andresy (78) (16,40%)***
- ***Annet-sur-Marne (77) (0%)***
- ***Antony (92) (20,47%)***
- ***Asnières-sur-Seine (92) (21,04%)***
- ***Auvers-sur-Oise (95) (7,11%)***
- ***Beauchamp (95) (16,20%)***
- ***Bièvres (91) (12,45%)***
- ***Bondoufle (91) (9,55 %)***
- ***Bougival (78) (15,64%)***
- ***Boulogne-Billancourt (92) (14,15%)***
- ***Bourg-la-Reine (92) (17,58%)***
- ***Breuillet (91) (19,08%)***
- ***Brie-Comte-Robert (77) (18,01%)***
- ***Brunoy (91) (19,75%)***
- ***Bry-sur-Marne (94) (15,33%)***
- ***Bures-sur-Yvette (91) (14,59%)***

- ***Bussy-Saint-Georges (77) (21,41%)***
- ***Carrières-sur-Seine (78) (20,28%)***
- ***Cernay la Ville (0,93%)***
- ***Cesson (77) (13,38%)***
- ***Chambourcy (78) (19,53%)***
- ***Charenton-le-Pont (94) (23,91%)***
- ***Chatou (78) (14,88%)***
- ***Chaville (92) 23,71%)***
- ***Chelles (77) (22,49%)***
- ***Chevreuse (78) (13,06%)***
- ***Chilly-Mazarin (91) (18,07%)***
- ***Collégien (77) (21,52%)***
- ***Conflans-Sainte-Honorine (78) (20,93%)***
- ***Cormeilles-en-Parisis (95) (16,53%)***
- ***Coubron (93) (5,70%)***
- ***Courbevoie (92) (21,62%)***
- ***Courdimanche (95) (21,27%)***
- ***Courtry (77) (7,83%)***
- ***Croissy-sur-Seine (78) (13,46%)***
- ***Deuil-la-Barre (95) (15,32%)***
- ***Emerainville (77) (22,98%)***
- ***Enghiens-les-Bains (95) (9,79%***
- ***Epône (78) (17,54%)***
- ***Franconville (95) (21,91%)***
- ***Gagny (93) (23,11%)***
- ***Gargenville (78) (12,89%)***
- ***Gometz-le-Châtel (91) (8,90%)***
- ***Gournay sur Marne (93) (6,39%)***
- ***Herblay (95) (15,74%)***
- ***Issy-les-Moulineaux (92) (23,66%)***
- ***Jouy en Josas (78) (8,99%)***
- ***Juvisy-sur-Orge (91) (22,17%)***
- ***L'étang-la-Ville (78) (4,17%)***
- ***La Celle-Saint-Cloud (78) (11,84%)***
- ***La Queue-en-Brie (94) (24,74 %)***
- ***La Ville du Bois (91) (7,51%)***
- ***Le Chesnay (78) (15,07%)***
- ***Le Plessis-Pâté (91) (11,16%)***
- ***Le Raincy (93) (5,63%)***
- ***Le-Perreux-sur-Marne (94) (9,77%)***
- ***Les-Clayes-sous-Bois (78) (24,20%)***
- ***Lésigny (77) (9,36%)***
- ***Leuville-sur-Orge (91) (8,63%)***
- ***Levallois-Perret (92) (19,06%)***
- ***Linas (91) (7,18%)***
- ***Livry-Gargan (93) (18,85%)***
- ***Longperrier (77) (7,26%)***
- ***Longpont (91) (6,99%)***
- ***Louveciennes (78) (12,83%)***
- ***Maisons Alfort (94) (23,82%)***
- ***Mareil-Marly (78) (4,67%)***
- ***Marly-le-Roi (78) (12,77%)***
- ***Maurepas (78) (17,54%)***
- ***Mennecy (91) (23,03%)***
- ***Méry-sur-Oise (95) (16,73%)***
- ***Montfermeil (93) (24,93%)***
- ***Montigny-le-Bretonneux (78) (22,62%)***
- ***Montlhéry (91) (10,60%)***
- ***Neauphle-le-Château (78) (6,85%)***
- ***Neuilly-sur-Seine (92) (5,81%)***
- ***Nogent sur Marne (94) (12,55%)***
- ***Noiseau (94) (15,13%)***
- ***Ollainville (91) (8,47%)***
- ***Ormesson-sur-Marne (94) (2,13%)***
- ***Osny (95) (19,98%)***
- ***Ozoir-la-Ferrière (77) (15,37%)***
- ***Pavillons-sous-Bois (93) (15,38%)***
- ***Pontault-Combault (77) (17,17%)***
- ***Pringy (77) (7,78%)***
- ***Pussay (91) (2,72%)***
- ***Rambouillet (78) 20,80%)***
- ***Roissy-en-Brie (77) (21,90%)***
- ***Rosny-sur-Seine (78) (15,96%)***
- ***Rueil-Malmaison (92) (24,51%)***
- ***Saint-Cloud (92) (16,62%)***
- ***Saint-Fargeau-Ponthierry (77) (20,65%)***
- ***Saint-Germain-en-Laye (78) (20,16%)***
- ***Saint-Prix (95) (12,04%)***
- ***Santeny (94) (11,93%)***
- ***Saulx-les-Chartreux (91) (13,76%)***
- ***Sceaux (92) (21,74%)***
- ***Soisy-sous-Montmorency (95) (24,85%)***
- ***Sucy-en-Brie (94) (20,48%)***
- ***Survilliers (95) (23,27%)***
- ***Taverny (95) (21,62%)***
- ***Vanves (92) (23,73%)***
- ***Varennes-Jarcy (91) (3,86%)***
- ***Vaucresson (92) (7,61%)***
- ***Vauhallan (91) (2,47%)***
- ***Vauréal (95) (24,81%)***
- ***Vaux-le-Penil (77) (16,86%)***
- ***Vaux-sur-Seine (78) (9,93%)***
- ***Vélizy-Villacoublay (78) (17,80%)***
- ***Verrières-le-Buisson (91) (18,59%)***
- ***Versailles (78) (18,59%)***
- ***Vert-Saint-Denis (77) (14,23%)***
- ***Villabé (91) (11,03%)***
- ***Ville d'Avray (92) (10,87%)***
- ***Villebon-sur-Yvette (91) (16,91%)***
- ***Villecresnes (94) (10,49%)***
- ***Villennes sur Seine (78) (5,43%)***
- ***Villeparisis (77) (20,53%)***
- ***Villevaudé (77) (0%)***
- ***Vincennes (94) (9,82%)***
- ***Viroflay (78) (13,90%)***
- ***Voisins-le-Bretonneux (78) (15,90%)***

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 344

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021
AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

L'article additionnel suivant est ajouté :

"Le Conseil régional mandate la Présidente pour la mise en place d'un moratoire sur toutes les fermetures d'hôpitaux, de services et de lits en Ile-de-France."

Exposé des motifs :

"PROTÉGER FACE À LA CRISE SANITAIRE":
METTRE EN PLACE UN MORATOIRE POUR STOPPER LES FERMETURES D'HÔPITAUX, DE SERVICES ET DE LITS EN ILE-DE- FRANCE

En vingt ans, 100 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés en France. En 40 ans, 63 % des maternités ont été fermées.. Malgré la crise sanitaire, l'hémorragie continue sur le territoire francilien. Dans le Nord de l'Essonne, trois centres hospitaliers sont en train de fermer (Juvisy, Longjumeau et Orsay) , entraînant une perte de 500 lits et de 900 emplois. À la place, un hôpital dit « innovant » devrait voir le jour sur le plateau de Saclay. Soignants, chercheurs, militants et habitants s'attendent au pire. En Seine-St-Denis, le plan de rattrapage de l'offre de soins est toujours attendu. Au plus fort de la crise sanitaire, une « surmortalité exceptionnelle », de 118,4 % supérieure aux autres départements a été constatée en Seine-Saint-Denis, selon les chiffres de l'observatoire régional de la santé (ORS). Les habitants de ce département sont plus exposés à la maladie mais ont moins de services de santé. Ils sont davantage frappés par les maladies chroniques et subissent la surpopulation, liée à la crise du logement. Dans le 93, on décompte 42,5 lits de médecine dans les hôpitaux publics pour 10 000 habitants contre 62,4 en moyenne en France. Ils sont aussi *« les premiers de corvée »*, celles et ceux qui travaillent dans la grande distribution, dans les entreprises de nettoyage et de transports en commun. Celles et ceux qui aident les personnes âgées, nos grands-parents, nos concitoyens en situation de handicap.

Malgré cette situation alarmante, l'hôpital Jean Verdier va fermer et l'hôpital de Montreuil est asphyxié. Leur utilité n'est plus à prouver : au plus fort de l'épidémie de Covid-19, 651 patients atteints du coronavirus ont été admis au centre hospitalier intercommunal (CHI) André-Grégoire de Montreuil qui rayonne sur sept communes de Seine-Saint-Denis. Avec la fermeture en cours de l'Hôpital Jean Verdier à Bondy, avec la fusion des hôpitaux Bichat et Beaujon sur un site à Saint-Ouen, ce sont 500 lits de moins. Les regroupements, fermetures de services, l'étouffement financier mettant les hôpitaux publics en difficulté dans un département reconnu comme désert médical.

Depuis des années, pour réduire la dépense de santé, les différents gouvernements ont réduit l'offre de soin. Il faut en finir avec les « Plans de retour à l'équilibre financier » (PREF), et avec la dette des hôpitaux.

Le groupe Front de gauche estime qu'une transformation profonde est nécessaire, pour rompre avec la logique ultra-libérale où l'économie l'emporte sur la santé, la concurrence sur la coopération, les intérêts privés sur l'intérêt général. Il invite le Conseil régional à se poser en défenseur de la santé publique et à inscrire sa volonté d'un moratoire sur toutes les fermetures et restructurations au sein des groupements hospitaliers de territoire (GHT) d'Ile-de-France.

C'est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 357

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre III – Dispositions diverses

Amendement :

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« *Un rapport présentant une évaluation climat à 360° du budget régional sera transmis aux élu.e.s lors de la présentation du compte administratif 2019.* »

Exposé des motifs :

UNE ÉVALUATION CLIMAT À 360° DU BUDGET RÉGIONAL POUR RENFORCER LES POLITIQUES CLIMATIQUES EN ILE-DE-FRANCE

Des études permettent aujourd'hui de réaliser une évaluation climat à 360° des budgets publics, ceci à travers l'identification, dans ces budgets, de toutes les mesures, dans tous les domaines d'action, qui influencent à la hausse ou à la baisse les émissions de GES.

Une telle évaluation climat à 360° du budget de la Région Ile-de-France, dans tous les secteurs, permettrait ainsi de mettre celui-ci en cohérence avec les objectifs de neutralité carbone. Il permettrait par là-même d'améliorer efficacement les politiques régionales, et d'effectuer un pas en avant dans la lutte contre le dérèglement climatique.
Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 369

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Texte de l'amendement :

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

"Le Conseil régional mandate la Présidente pour mobiliser des moyens publics pour:

- financer la création d'emplois de solidarité locale, emplois aidés régionaux, dans les associations locales, environnementales, citoyennes,

-engager un plan de titularisation des contractuels en poste, et en visant à la transformation des emplois "intérim" en emplois durables,

-lancer un plan régional de recrutement sur des emplois publics, notamment dans les lycées afin d'assurer un fonctionnement sécurisé pour les élèves et les personnels en contexte de pandémie, et une continuité de la restauration scolaire. "

Exposé des motifs :

PROTÉGER FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE:

LANCER UN PLAN RÉGIONAL DE RECRUTEMENT POUR L'EMPLOI PUBLIC

La crise sanitaire de la Covid 19 affecte aujourd'hui lourdement l'économie internationale. En France, selon les prévisions de l'INSEE, la pandémie ôterait environ une dizaine de points de PIB annuel en 2020. En termes d'emplois, plus de 700 000 emplois salariés ont été perdus au premier semestre de l'année. Le taux de chômage devrait atteindre près de 9,5 % de la population active fin décembre. La région capitale a perdu en six mois le double de tous les emplois créés sur l'année 2019. Et les perspectives pour la fin de l'année restent pessimistes. En trois mois, au deuxième trimestre 2020, l'économie francilienne a perdu 78 000 emplois, selon le directeur adjoint de l'Insee IDF. Auxquels il faut ajouter les 100 000 emplois perdus au 1er trimestre.

A la Région Ile-de-France, une série de mesures pour la « relance » ont été votées en juillet dernier dans le cadre du budget supplémentaire. Sur les 1,3 milliards d'euros annoncés, une grande partie correspondaient en réalité à des mesures votées précédemment. Sur le reste, soit 460 millions d'euros de dispositifs nouveaux, essentiellement économiques, le niveau de consommation n'est encore que très partiel. En mentant aux Francilien·ne·s qui subissent la crise sociale et économique, en ne proposant rien de nouveau en environnement, si peu dans le domaine social, la droite régionale n'a pas su construire une alternative réelle au « monde d'avant ».

Notre amendement propose à la Région de lancer un plan régional de recrutement pour l'emploi public qui serait à la fois créateur d'emplois socialement utiles car permettant de développer les services publics et leur qualité mais aussi car créant des emplois qualifiés et correctement rémunérés. C'est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 376

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre III – Dispositions diverses

Amendement :

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« La Présidente s'engage à décliner des outils lisibles, accessibles et exploitables des données disponibles sur l'open data de la Région Île-de-France sous forme, entre autre d'une cartographie interactive. »

Exposé des motifs :

POUR UN OPEN DATA TRANSPARENT ET LISIBLE DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET DE LOCALISATION DES AIDES RÉGIONALES

Si, depuis 2016, la Région Île-de-France dispose d'un open-data doté de données brutes de l'ensemble des politiques publiques menées par notre institution, il reste néanmoins peu ergonomique, peu accessible, difficilement exploitable et très peu mis à jour depuis plusieurs années.

Il devient urgent de permettre réellement aux Francilien·ne·s de disposer d'outils clairs et précis leur permettant de mieux connaître et comprendre les actions menées par la Région ainsi que leur impact territorial.

A la dimension quantitative du traitement des données doit aujourd'hui s'ajouter celle qualitative dans les territoires.

Au même titre que nos concitoyen·ne·s, les élu·e·s régionaux mais aussi locaux doivent pouvoir bénéficier d'une lecture ainsi que d'une cartographie interactive lisible des aides régionales.

De tels outils faciliteront une compréhension fine des dynamiques d'ouverture des données et permettront aux élu·e·s d'exercer pleinement leur mandat et aux citoyens d'apprécier la manière dont sont menées les politiques publiques régionales. Ils participeront également au déploiement de l'évaluation des politiques publiques qui nécessite des données accessibles et à jour.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 383

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre III – Dispositions diverses

Amendement :

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Les débats budgétaires doivent être éclairés par un rapport présentant un ensemble d'indicateurs globaux permettant de décrire l'état de l'Île-de-France. Outre les indicateurs économiques tels que le PIB, pourront être communiqués l'IDH2 (indicateur de développement humain) territorialisé par commune, l'empreinte écologique à plusieurs échelles ou encore l'indicateur de santé sociale.

Ces indicateurs constituent des outils permettant de visualiser l'évolution de notre territoire, mais aussi d'évaluer les effets des politiques publiques mises en œuvre.

Ils pourront être transmis aux conseillères et conseillers régionaux lors de la séance des orientations budgétaires. »

Exposé des motifs :

DES INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE PLUS UTILE AUX TERRITOIRES ET À LEURS HABITANTS

L'exécutif régional a pris l'habitude de n'éclairer le débat budgétaire qu'à travers des indicateurs économiques ou des notes accordées à notre collectivité par des agences de notation.

Pour le groupe Front de gauche, si des indicateurs économiques sont incontournables, l'avis des agences de notation ne peut être la seule clé de lecture pour construire un exercice budgétaire ou valider une orientation budgétaire.

Cette vision strictement comptable est restrictive et ne rend pas compte des réalités multiples de la vie quotidienne des Franciliennes et des Franciliens. Cela amène à des aberrations d'évaluation des politiques publiques à travers la seule mobilisation de crédits financiers mais sans tenir compte d'une hypothétique amélioration de la qualité de vie, de la qualité de l'air, de l'empreinte écologique…

Pour ces raisons, afin de partir réellement des urgences des Franciliennes et des Franciliens pour bâtir les politiques publiques, et pour évaluer les effets de celles-ci, le groupe Front de gauche propose que d'autres indicateurs soient pris en compte, tels que, par exemple, l'IDH2 (indicateur de développement humain), l'empreinte écologique et l'indicateur de santé sociale.

Ces indicateurs pourront être élaborés de manière participative en lien avec le CESER et être inclus dans les missions d'évaluation des politiques publiques tant ils peuvent participer à éclairer les politiques publiques.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 388

Conseil régional
Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Texte de l'amendement :

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

> « *Un jaune budgétaire présentant de manière transversale et exhaustive l'ensemble des actions en lien avec le déménagement du siège de la Région Île-de-France sera transmis aux élu.e.s lors de la présentation du compte administratif 2019."*

Exposé des motifs :

UN JAUNE BUDGETAIRE SUR LE DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE DE LA RÉGION

Alors que l'exécutif actuel a voulu faire du déménagement du siège régional à Saint-Ouen (93) un symbole fort de sa politique, les informations officielles communiquées aux conseiller·ère·s régionaux·ales restent extrêmement rares et peu transparentes.

A cette opacité s'est ajoutée un manque flagrant de concertation des élu·e·s et des personnels.

A cela s'ajoute aujourd'hui le renoncement à l'option d'achat de l'immeuble Influence 2 à Saint-Ouen afin d'encaisser au plus vite à peine 20 M€ « *sous forme de cash* », répondant ainsi à des intérêts financiers purement court-termistes. Sur ce point, le rapport de la cour des comptes égratigne ce choix de mauvaise gestion : décider de rester locataire des locaux, cela signifie un alourdissement de 128 M€ entre 2018 et 2031 par rapport à la situation antérieure au déménagement. Et cette dernière d'indiquer *"Pour acheter ces immeubles, la région devrait investir près de 240 M€ mais la vente de biens anciennement occupés couvrirait largement ce montant."* La chambre s'est livrée à une évaluation prospective des dépenses engendrées par le regroupement sur la durée des baux signés, soit jusqu'en 2031, sur la base des données communiquées par la région en précisant : "*Malgré les enjeux financiers, cette dernière ne s'est pas livrée à cet exercice*".

On y apprend que si l'exécutif avait levé l'option d'achat, la région aurait dépensé 186,5 M€ en fonctionnement entre 2018 et 2031. En renonçant à acquérir les immeubles Influence, les loyers feront porter sur elle des dépenses de fonctionnement de 581,5 M€ d'ici 2031. De nombreux points sont également soulevés par la chambre sur le déménagement et la livraison des locaux qui méritent des éclaircissements.

Il devient donc urgent que toute la transparence soit faite sur ce dossier au moyen, parmi d'autres, d'un jaune budgétaire.

Céline MALAISÉ **Maxime des GAYETS** **Ghislaine SENÉE** **Eddie AÏT**

Amendement
N° 385

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

"Le Conseil régional mandate la Présidente à mettre fin, à échéance, à tous les contrats des missions externalisées qui peuvent être effectuées par des fonctionnaires et à procéder au recrutement des agents nécessaires à leur poursuite en interne. "

Exposé des motifs :

RÉINTERNALISATION DES MISSIONS DES SERVICES DE LA RÉGION

EN FINIR AVEC UN GÂCHIS FINANCIER ET RÉINVESTIR DANS LES COMPÉTENCES

Depuis 2015, la droite régionale a supprimé 200 postes de fonctionnaires titulaires. En parallèle, elle a procédé à un grand nombre d'externalisation de ses missions dans le secteur informatique du siège, dans les lycées avec le recours décrié à l'Intérim, dans le gestion des dossiers des fonds européens et tout récemment la suppression récente du poste de*" Délégué à la protection des données"*, remplacé par l'externalisation à deux cabinets, un d'avocat et un autre de conseil en management numérique alors qu'il aurait fallu au contraire embaucher des fonctionnaires pour assurer le suivi du RGP au niveau de chaque pôle.

La privatisation de toutes ces fonctions supports représente une perte d'emplois conséquents, une perte d'autonomie et de compétences préjudiciables à la Région.

Nous demandons que les contrats d'externalisation ne soient pas renouvelés à leur échéance et la création des postes de fonctionnaires nécessaires à la mise en œuvre de ces missions en interne.

C'est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 396

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre III – Dispositions diverses

Amendement :

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« *Considérant les effets sociaux désastreux des licenciements boursiers, notamment sur le territoire de l'Ile-de-France, et le scandale économique de ces pratiques, la Présidente de la Région mobilise tous les leviers dont elle dispose pour obtenir de l'Etat une loi interdisant ces licenciements* ».

Exposé des motifs :

POUR UNE RÉGION QUI PROTÈGE LES SALARIÉ·E·S :
EXIGER DE L'ETAT L'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS BOURSIERS

Depuis de nombreuses années, le monde du travail constate, impuissant, la généralisation d'un type particulier de licenciements, différents du licenciement pour motif personnel ou pour motif économique (caractérisé par des difficultés économiques ou à des mutations technologiques) : le licenciement « boursier ».

Ce type de licenciements présente la particularité de toucher des salariés d'entreprises n'ayant aucune difficulté particulière, ni prévisible, et visent à générer des profits plus importants et à majorer les dividendes versés à leurs actionnaires.

Les scandales concernant les licenciements boursiers réalisés par des grandes entreprises françaises ou internationales sur le sol français se sont multipliés ces dernières décennies.

Ils ont aussi fortement touché l'économie francilienne et ses salarié·e·s.

Ces scandales sont d'autant plus grands lorsqu'il s'agit d'entreprises ayant bénéficié d'importantes aides publiques de l'Etat (via notamment le CICE et/ou le Crédit impôt recherche) ou des collectivités territoriales.

Ils sont d'autant plus grands aussi lorsqu'ils continuent à être mis en œuvre actuellement, dans ce contexte de crise sanitaire redoublée d'une crise économique et sociale. Alors même que d'importantes aides publiques sont à nouveau déployées pour faire face à cette crise, plusieurs grandes entreprises, pourtant en bonne santé économique, ont profité ces derniers mois de la pandémie de Covid 19 pour annoncer de nouvelles restructurations, guidées par la seule logique d'augmentation des profits, telles Sanofi, Altice, Nokia ou Danone.

Il est temps que ces scandales cessent. Tous les pouvoirs publics doivent réagir. La Région Ile-de-France notamment, ne peut tolérer de telles destructions sociales et économiques sur son propre territoire, dont de nombreux habitant·e·s sont actuellement fortement meurtris par la crise.

C'est pourquoi il est proposé avec cet amendement que la présidente de la Région agisse sans tarder auprès de l'Etat, afin que ce dernier prenne rapidement les mesures qui s'imposent pour interdire les licenciements boursiers.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 403

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Texte de l'amendement :

L'article 17 est supprimé.

Exposé des motifs :

SANCTUARISER LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,
NE PAS RECOURIR À DES CONTRACTUELS

Comme chaque année, l'assemblée délibérante découvre, à l'occasion du dernier article de la délibération budgétaire, l'ouverture de 84 postes à des contractuel·le·s.

Ainsi, depuis 2016, la droite régionale a supprimé 200 postes de titulaires pour les remplacer par des contractuels·le·s, que ce soit à la Région ou dans les organismes associés. La proportion d'agents titulaires est ainsi passée de 92 % en 2015 à 78% en 2020. Cette suppression continue du nombre de postes d'agents de la fonction publique territoriale par la droite régionale illustre sa volonté politique de saborder le service public régional et le statut de fonctionnaire.

Pourtant, l'embauche de contractuels hors grille indiciaire de la fonction publique territoriale permet un traitement 30 % supérieur à un fonctionnaire sur poste équivalent. Ce n'est donc pas la volonté de la droite régionale de réduire la dépense publique qui la guide mais bien celle de détruire la garantie du service public par le truchement de la diminution de l'emploi public statutaire soumis au devoir de neutralité. L'embauche de contractuels se faisant de manière discrétionnaire, il est légitime de s'interroger sur l'assurance de la continuité du service régional quelle que soit la majorité politique.

L'ouverture de 84 postes supplémentaires principalement de catégorie A à la contractualisation apparaît incompréhensible alors que l'ensemble des fiches de postes présentées en annexe 2 pourrait être couvert par des fonctionnaires territoriaux, y compris en recrutement interne.

Pour toutes ces raisons, le groupe Front de gauche refuse la logique de contractualisation qui va à l'encontre d'une fonction publique territoriale pérenne et de qualité.

Céline MALAISÉ

Amendement
N° 412

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre III – Dispositions diverses

Amendement :

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« *Un jaune budgétaire présentant de manière transversale et exhaustive l'ensemble des actions en lien avec les droits des femmes (pour l'égalité femmes/hommes et contre les violences faites aux femmes), sera transmis aux élu.e.s lors de la présentation du compte administratif 2017 à la mi-année.*

Exposé des motifs :

UN JAUNE BUDGETAIRE POUR FAIRE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

LA 1ère RÉGION AVEC UN BUDGET GENRE

La *budgétisation sensible au genre* ou *gender budgeting* a vu le jour il y a plus de vingt au cœur des Nations Unies. Depuis, elle s'est inscrite dans une réflexion plus globale d'intégration de la notion de genre aux politiques publiques reprise aussi bien par la Banque mondiale du Développement que par le FMI ou, à l'échelle de l'UE, par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe. Mais aussi par les autorités fédérales belges qui dès 2007 ont compris qu'une analyse du budget sous l'angle du genre pouvait sensibiliser les acteurs politiques et administratifs et favoriser une utilisation plus efficace et plus ciblée des ressources publiques.

Au-delà de la présentation annuelle du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, devenue obligatoire depuis août 2014, il faut maintenant se doter de ce type d'outils d'évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire, ainsi qu'une restructuration des dépenses dans le but de promouvoir une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Un budget genré pourrait pleinement participer à l'évaluation des politiques publiques pour déterminer l'efficacité transformatrice et l'avancée de l'égalité femme-homme dans les politiques régionales.

Aujourd'hui, l'Île-de-France, première région de France, pourrait être précurseuse en la matière en objectivant les dépenses publiques afin de rééquilibrer les différences de traitement entre les femmes et les hommes et la répartition des crédits budgétaires entre les sexes au sein de toutes les politiques publiques.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Amendement
N° 414

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre III – Dispositions diverses

Amendement :

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :
« *Prenant acte des effets néfastes des politiques de mises en concurrence des transports publics, contradictoires avec les intérêts des usagers, mais aussi avec les efforts publics déployés notamment depuis plus de quinze ans par la Région et IDF Mobilités (ex-STIF) pour développer ce service public, la Présidente renonce à accélérer l'ouverture à la concurrence des réseaux de bus à Paris et en petite couronne en vue de son application au 1er janvier 2025.*

Elle s'engage à l'inverse, comme l'a fait la ville de Paris, et afin de préserver l'intégrité du service public de transports francilien, à s'opposer par tous les moyens à l'ouverture à la concurrence de ces réseaux ».

Exposé des motifs :

POUR UNE RÉGION RÉELLEMENT AU SERVICE DES USAGERS DES TRANSPORTS : DIRE NON AUX MISES EN CONCURRENCES DES RÉSEAUX DE BUS PUBLICS

La présidente de la Région et d'IDF Mobilités a affirmé sa volonté d'engager au plus vite l'ouverture à la concurrence du réseau de bus à Paris et en petite couronne. Elle ignore cependant, ou feint d'ignorer, les effets contreproductifs et destructeurs d'un tel choix pour le service public de transports francilien, pour le quotidien de ses usagers, et pour l'avenir de ses salariés.
La crise sanitaire se traduit actuellement par une baisse importante de la fréquentation des transports en commun et une fragilisation de l'emploi en Ile-de-France, qui entraînera une réduction importante des recettes de fonctionnement des transports publics.
Dans cette période d'incertitude financière, l'ouverture à la concurrence risque ainsi, d'autant plus, d'être guidée par des motifs de réduction des moyens de fonctionnement du réseau bus.
D'autre part, malgré l'obligation de reprise des salarié·e·s, cette mise en concurrence se traduira par l'abandon du statut des personnels de la RATP. Les 19 000 salarié·e·s de la RATP rattachés à l'exploitation du réseau de bus seront donc concernés par ces mesures.
Ceci alors que le statut du personnel de la RATP, plus protecteur socialement que celui établi par la convention collective des transports publics urbains, contribue à préserver l'attractivité des postes au sein de la RATP dans un contexte de renchérissement continu du coût de la vie dans le centre de l'agglomération parisienne. Loin d'être un statut de « privilégiés » comme le prétendent certains, il est la marque d'un progrès social auquel doivent pouvoir prétendre toutes et tous les salariés.
Il faut considérer en outre que la dégradation des conditions de travail dans le secteur des transports urbains se traduira immédiatement par d'importantes difficultés de recrutement, qui rendront les renforts d'offres de transports d'autant plus difficiles à mettre en œuvre.
Il faut considérer, enfin, que l'unicité de l'exploitation des réseaux de bus, de métro et de RER qui facilite, voire conditionne la résilience du réseau de transports en cas d'incidents et permet d'organiser plus simplement l'intermodalité autour des pôles d'échanges, sera inévitablement altérée par ces mises en concurrence.
Face à ces enjeux essentiels, la Ville de Paris, en adoptant un vœu des élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen, a récemment affirmé son opposition à cette politique de mise en concurrence. De même, les organisations syndicales des personnels de la RATP seront mobilisées le 17 décembre prochain pour alerter face à ce danger.
Il est temps à présent que la Région Ile-de-France et IDF Mobilités considèrent ces perspectives avec davantage de réalisme, et s'engagent enfin pour refuser ces politiques de mises en concurrence et de privatisations, délétères pour nos services publics.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe